

Syndicat  
Intercommunal d'Énergie  
et de e-communication de l'Ain

-----  
BUREAU DU SYNDICAT  
-----

-----  
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 17 NOVEMBRE 2017  
-----

Ce compte rendu sommaire a pour but de satisfaire à l'obligation édictée par l'article 2-1 de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982.

Un extrait intégral du registre des délibérations relatif à l'une ou l'autre des affaires résumées ci-après, ou à l'ensemble, peut être obtenu sur simple demande au Secrétariat du Syndicat, 32 Cours de Verdun, 01006 BOURG EN BRESSE Cedex.

-----  
Le 17 novembre 2017 à 10h00, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni en ses locaux, sous la présidence de Monsieur Walter Martin, Président du Syndicat.

Etaient présents, aux côtés de Monsieur Walter Martin, Président, Annie Carrier, Gérard Gallet, Jacques Berthou, Philippe Guillot-Vignot, Christophe Greffet, Denis Linglin et Andrée Tirreau, vice-présidents, Guy Billoudet, Hélène Brousse, Jean-Paul Courtieux, Daniel Dompont, Renaud Donzel, Christian Fontaine, Yannick Laurent, Jean-Paul Picard, Didier Pitre, Bernard Puthod, Yves Vençon et Georges Vucher, Membres du Bureau.

Avaient demandé d'excuser leur absence Michel Chanel et Brigitte Coulon, vice-présidents, Alain Chalton, Mireille Charmont-Munet, Claude-Emmanuel Duchemin, Georges Dutrait, Noël Piroux, Daniel Rousset et Gilles Zammit, membres du Bureau.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Renaud Donzel a été élu secrétaire de séance.

Au cours de cette réunion, le Bureau a :

1. pris acte du compte rendu des actes effectués en exécution de la délégation de pouvoirs du 12 juillet 2017 ;

.../...

- 2 - décidé de prendre en considération pour une inscription à un programme d'électrification rurale, dans les conditions de financement qui régissent au moment du lancement de l'ordre de service, la liste d'extensions de réseaux proposée (quatre-vingtième-cinquième liste), qui demeurera annexée à la présente délibération,  
précisé que les opérations d'alimentation des NRO dans le cadre du déploiement du réseau très haut débit, sont prises en charge en totalité par le Syndicat ;
3. accepté l'assistance du CRAIG pour la réalisation d'un plan de corps de rue simplifié (PCRS) dans le cadre du SIG,  
autorisé le Président à finaliser et à signer la convention selon le projet annexé, précisant notamment les missions du CRAIG.
4. accepté d'accompagner les communes dans les opérations de production d'électricité liée au photovoltaïque, par le biais d'une prestation intellectuelle,  
accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations d'installation et d'exploitation de centrales photovoltaïques sur les toitures publiques dans les conditions citées préalablement, par le biais d'une convention d'occupation du domaine public,  
validé les termes du projet de convention d'occupation du domaine public communal joint à la présente délibération,  
dit que cette délibération sera présentée en comité syndical ;
5. accepté la prise en compte de l'éclairage public par alimentation photovoltaïque dans le cadre de la compétence transférée,  
mandaté les services « énergie » et « travaux » pour déterminer la pertinence des projets,  
accepté d'attribuer un régime de subvention du Syndicat identique aux autres sources, avec une dépense subventionnable égale à 1 373 € par point lumineux;  
dit que cette délibération sera présentée en comité syndical ;
6. accepté la proposition de partenariat du Conseil Départemental de l'Ain, de participer à leurs côtés aux Assises Européennes de l'Énergie du 30 janvier au 1<sup>er</sup> février 2018,  
autorisé le président à finaliser et signer la convention selon le projet en pièce jointe,  
fixé à 7 000€ le montant de la participation financière du SIEA pour cet évènement ;
7. accepté le reconduction expresse pour 6 mois dans les mêmes conditions, notamment financières, du contrat de prestation pour le groupe Interop'Fibre, joint à la présente,  
autorisé le président à finaliser l'avenant et à le signer,  
précisé que les crédits afférents à cette prestation seront prévus au Budget prévisionnel 2018 ;
8. s'engagé à adhérer à l'APNF (Association de Portabilité des Numéros Fixes) pour un montant annuel de 1.000 €,  
accepté le principe de création d'une plateforme nationale de référence pour permettre aux opérateurs de connecter leurs systèmes d'informations et qualifier leurs développements,  
accepté de financer cette plateforme sur 3 ans à hauteur de 16.000 €/ an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

autorisé le président à négocier et à signer tout acte nécessaire à cette création avec les différents partenaires,  
précisé que les crédits afférents à cette délibération seront prévus au Budget prévisionnel 2018 ;

9. approuvé la motion rédigée par l'ensemble des syndicats appartenant au Territoire d'Energie Auvergne-Rhône-Alpes, telle qu'envoyée à la FNCCR et dont une copie est jointe à la délibération,  
autorisé Monsieur Le Président à finaliser l'avenant de prolongation de l'actuel contrat de concession avec les autres présidents, et de le signer,  
dit que cette délibération sera soumise au Comité Syndical ;
10. autorisé le Président à finaliser et à signer la convention d'adhésion au groupement de commande "coordonnateur SPS" du SIEL, selon le projet annexé à la délibération ;
11. émis un avis favorable sur les décisions modificatives 2017 du budget principal, du budget annexe « communication électronique » et du budget RESO-LIAin,  
dit que cette délibération sera présentée en comité syndical ;
12. accepté de recruter M. Ludovic VEYRET, responsable du Service « Clients » de la Régie RESO-LIAin, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, suivant un Contrat à Durée Indéterminée en application de la législation en vigueur,  
fixé sa rémunération sur la base de l'Indice Brut 826 – Indice Majoré 677, à compter de cette même date ; étant entendu qu'il continuera à bénéficier du régime indemnitaire applicable aux agents du Syndicat,  
dit que cette délibération sera soumise au Comité Syndical ;
13. pris connaissance du tableau des emplois permanents en fin d'année 2017, par cadre d'emploi, puis par poste par grade;



Le Président

Walter MARTIN